COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « AMÉLIORATION DU DIALOGUE SOCIAL » DU 30 MARS 2022

Un groupe de travail consacré à l'amélioration du « dialogue social » s'est tenu mercredi 30 mars après-midi, en présence de la Direction et de représentant(e)s des organisations syndicales du département (Solidaires Finances Publiques, FO, CGT).
Cette réunion avait été sollicitée par le DDFiP qui, lors d'une déclaration liminaire en réponse à celles des élu(e)s du personnel en Comité Technique Local (CTL) (une première mondiale !) avait annoncé vouloir convoquer un groupe de travail en vue d'améliorer des relations quelque peu tendues entre les organisations syndicales et lui-même.

De façon surprenante, monsieur Demonet ouvre la séance en donnant directement la parole aux représentant(e)s du personnel présent(e)s. Or, il nous semble que, s'agissant d'un groupe de travail demandé expressément par le DDFiP, celui-ci aurait dû entamer la séance en précisant ses griefs à l'encontre des organisations syndicales et ses propositions pour y remédier.
Il n'en est donc rien et chacune des organisations syndicales recense les principaux points qui posent problème.

En premier lieu, l'unanimité se porte sur la durée prévisionnelle des instances.
En effet, quasi-systématiquement, celle-ci ne dépasse pas la demi-journée, ce qui empêche de traiter exhaustivement l'ensemble des sujets à l'ordre du jour et les propositions des représentant(e)s du personnel.
De ce fait, les instances se trouvent bâclées et, en particulier, les questions diverses ne sont jamais évoquées autrement que sous l'aspect d'une demande écrite qui appelle épisodiquement des réponses ultérieures de la part de la Direction.
Subsidiairement, les séances s'étirent fréquemment au-delà de 13H, 13H15, ce qui empêche les agent(e)s éloigné(e)s de Carcassonne de pouvoir pointer avant 14H00 à leur poste de travail.
Solidaires Finances Publiques a dénoncé à maintes reprises cette situation, ce qui a donné lieu à de nombreux boycotts des premières instances, de CTL en particulier.
En réponse, le DDFiP indique qu'il a un agenda très chargé et que prévoir une durée d'une journée n'est pas possible et doit s'apprécier au cas par cas en fonction de l'ordre du jour. Il ajoute qu'il est fréquemment sollicité par la Préfecture, La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre d'Agriculture, « au dernier moment » et qu'il ne peut par conséquent s'engager à consacrer une journée complète aux instances.
Nous ne pouvons que nous étonner de cette objection. Outre qu'il nous paraît peu vraisemblable que le DDFiP de l'Aude soit sollicitée « fréquemment » et « au dernier moment » par la Préfecture, la CCI ou la Chambre d'Agriculture, le solliciteur peut être éconduit pour cause de réunion avec les représentant(e)s du personnel.

Au besoin, un(e) cadre supérieur(e) de Direction pourrait parfaitement remplacer le DDFiP et assister à la réunion « de dernière minute ».
Il nous semble en effet que cette catégorie ne postule pas dans les espèces en voie de disparition à la DDFiP de l'Aude, bien au contraire...
Nous rappelons au DDFiP que, pour notre part, si une réunion est proposée alors qu'une instance a été planifiée de longue date, nous indiquons à notre interlocuteur de proposer une autre date.
Nous souhaiterions que le même respect soit manifesté par le DDFiP à l'endroit des agent(e)s des Finances Publiques du département de l'Aude, via leur(s) représentant(e)s élu(e)s.
En toute hypothèse, nous avons confirmé qu'en cas d'absence inopinée de monsieur Demonet pour cause de sollicitation « au dernier moment », nous accepterions bien volontiers qu'un(e) remplaçant(e) représente la Direction.

Deuxième point de tension abordé, la date de transmission des documents, en particulier ceux relatifs au CTL. En effet, le règlement intérieur de cette instance prévoit que les documents préparatoires doivent être envoyés aux élu(e)s au moins 15 jours avant la réunion, en même temps que la convocation et l'ordre du jour.
Par exception, en cas d'impossibilité manifeste, ils devront être transmis au moins 8 jours avant.
Il s'avère que cette obligation n'est jamais respectée : c'est donc seulement 8 jours avant que les documents parviennent aux représentant(e)s du personnel en CTL.
Cette situation est particulièrement préjudiciable puisque nous rappelons au DDFiP que nous ne sommes pas des permanent(e)s syndicaux, que nos absences syndicales, notamment la préparation des instances, doivent être prévues bien en amont afin de permettre la bonne exécution du service public.
Le DDFiP rétorque qu'il est très compliqué d'adresser les documents 15 jours avant l'instance (pourquoi ? Les documents relatifs au CHSCT sont transmis dans ces délais sans aucune difficulté...), que le délai de 8 jours est incompressible (pourquoi ne pas modifier le règlement intérieur dans ce cas ?), qu'il va essayer de les envoyer au fil de l'eau...
Bref, nous verrons à l'usage mais il nous semble exclu de pouvoir compter sur une amélioration réelle sur ce point.

La troisième revendication unanime des organisations syndicales présentes à ce groupe de travail est la prise en compte véritable des avis et propositions des représentant(e)s du personnel lors des diverses instances.
En ce qui concerne le CTL, celui-ci se résume véritablement en une chambre d'enregistrement : aucune modification n'est acceptée par la Direction, les votes mêmes unanimes « contre » un projet sont balayés d'un revers de main et le projet présenté par la Direction est systématiquement validé sans qu'une virgule ne bouge.
Nous demandons par conséquent que cette situation change et que nos propositions et avis soient pris en compte, même de façon partielle.
Monsieur Demonet indique en réponse qu'il ne dispose pas de marge de manœuvre sur des sujets d'ordre national et que, par conséquent, il ne peut accéder à notre demande.
Toutefois, il ajoute qu'il appartient aux organisations syndicales de faire des propositions à porter à l'ordre du jour sur des sujets divers et variés, il s'engagera à les étudier avec la plus grande attention.

En effet remarque-t-il, il constate que les représentant(e)s du personnel dans ce département sont très peu forces de propositions mais s'ingénient à contester en permanence les décisions prises par la Direction.
De tels propos nous paraissent infondés : en ce qui concerne le soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité », nous avons proposé en CTL que les trésoreries de Leucate et Durban-Corbières soient transformées en antennes.
Résultat : cette proposition n'a même pas été étudiée et ces 2 structures ont fermé définitivement leurs portes le 1er janvier 2022...
Quant au CHSCT, ce ne sont pas moins de 8 résolutions qui ont été présentées par Solidaires Finances Publiques en 2020 et 2021 et votées souvent à l'unanimité, sur des sujets aussi éminents que le maintien de l'Action sociale dans le département et au niveau national, l'emploi à temps complet du médecin de prévention dans le département de l'Aude, le changement d'affectation d'un agent harcelé, l'envoi d'un psychologue du travail dans un poste du département en difficulté, etc.
Monsieur Demonet rétorque qu'il « a toujours répondu à ces résolutions ». Certes, puisque le règlement intérieur du CHSCT de l'Aude lui octroie un délai de 2 mois pour répondre à ces délibérations... mais jamais en leur donnant une suite favorable.
Il s'agissait alors plutôt de dénigrer les membres du CHSCT de l'Aude que d'essayer d'apporter une solution à des questions légitimes.
Bref, tout cela serait la faute exclusive des représentant(e)s du personnel qui n'auraient aucune proposition à formuler...
Pour notre part, fort de ces éléments factuels, nous analysons plutôt la situation comme une absence totale d'écoute et de volonté de dialogue de la part du DDFiP de l'Aude.
Il ne s'agit par conséquent pas d'un « dialogue social » dans ce département mais d'un « monologue directionnel ».

Le quatrième point évoqué par les représentant(e)s du personnel concerne les documents qui seraient à transmettre à ces derniers lors des mouvements de mutation et les listes d'aptitude. En effet, depuis la suppression des Commissions Administratives Paritaires (CAP) Locales de mobilité, plus aucun document n'est disponible....
Solidaires Finances Publiques a réclamé à maintes reprises la communication de données aussi indispensables que la liste des emplois vacants, les tableaux de classement, les départs à la retraite à venir, etc.
De surcroît, le Directeur Général des Finances Publiques adjoint, monsieur Antoine Magnant, a expressément demandé que, dans tous les départements, au moins une réunion soit organisée par la Direction afin d'informer les représentant(e)s du personnel, a minima après le mouvement de mutation local.
Or, dans l'Aude, malgré nos demandes pressantes, aucune réunion de cette sorte n'a été prévue...
De la même façon, de nombreux départements ont communiqué les documents cités plus haut, permettant de vérifier a minima que le mouvement apparaît bien conforme et ont même organisé une réunion préparatoire avec les représentant(e)s du personnel.
Pourquoi ces départements ont-ils eu l'autorisation de divulguer ces documents et pas l'Aude ?
Tout simplement parce que ces DDFiP ont une toute autre idée du dialogue social que le DDFiP de l'Aude.

La réunion est sur le point de toucher à sa fin mais, surprise, monsieur Demonet souhaite présenter sa seule revendication.
Il s'inquiète en effet de la « teneur des échanges » en instance et désire connaître pour quels motifs les dits échanges sont tant dégradés.
Il se demande si la désignation d'un modérateur « tiers » ne permettrait pas de résoudre la difficulté.
Nous invitons monsieur Demonet à relire attentivement les divers règlements intérieurs : tous indiquent qu'il appartient au Président de l'instance (soit le DDFiP) d'assurer le « fonctionnement normal » de l'instance...
Nous lui indiquons, qu'à notre sens, l'absence totale d'attention prêtée à nos revendications explique cette dégradation.
Il nous apparaît donc comme le seul responsable de cette situation que nous ne pouvons que déplorer : en effet, des débats vifs nous semblent nécessaires, en particulier lorsque des sujets aussi essentiels que les restructurations, les suppressions d'emplois, etc. sont abordés.
Toutefois, ils doivent toujours respecter les interlocuteurs même si le désaccord persiste sur le fond.
Pour Solidaires Finances Publiques, c'est monsieur Demonet, et lui seul, qui porte la responsabilité de propos tenus de façon orale et écrite, irrespectueux de ses contradicteurs, et pas seulement des représentant(e)s du personnel.
Il convient donc qu'il s'interroge sur son propre comportement afin de permettre la tenue des instances dans des conditions plus sereines.

La séance se termine à 16H45.
Bilan ?
Maigre, aucune proposition opérationnelle permettant d' « améliorer le dialogue social », pas de mea-culpa du DDFiP, pas de réelle préparation de la réunion.
Nous verrons à l'avenir mais ce groupe de travail n'augure pas réellement d'un changement significatif dans le fonctionnement des instances paritaires du département de l'Aude.